

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement, pour les prestations du nettoyage des bâtiments;
- Sur proposition de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 30/11/2023;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SOCIÉTÉ ADN (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les prestations du nettoyage des bâtiments pour le groupement de commandes, Lot n° 3 : Parkings avec la SOCIÉTÉ ADN 05000 GAP).

Article 2 :

Le présent Accord-cadre est conclu pour le groupement de commandes du Gapençais (GCG).

Les seuils de commande pour la durée du marché, soit 12 mois, se répartissent comme suit :

LOT N° 3 PARKINGS

	Seuil minimum	Seuil maximum
VILLE	20 000 € HT	50 000 € HT
CCAS dont EHPAD	0	0
AGGLO	0	0
Total	20 000 € HT	50 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 01-06-08.

Article 3 :

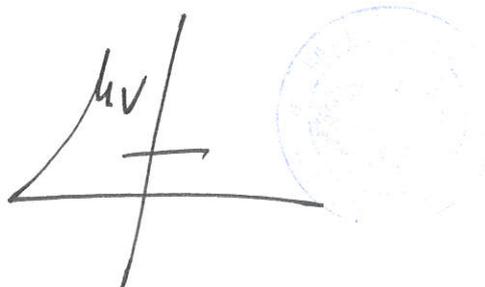
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 27 DÉCEMBRE 2023

Le Maire-Adjoint

Transmis en Préfecture le : 28.12.2023
Publié ou notifié le : 28.12.2023

Vincent MEDILI

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'mv' followed by a large, stylized flourish. To the right of the signature is a blue circular official stamp, likely from the Gap City Hall, though the text within the stamp is illegible.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_12_537
Objet :	MAPA - Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les prestations du nettoyage des bâtiments pour le groupement de commandes, Lot n°3 : Parkings avec la SOCIÉTÉ ADN 05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20231227-D2023_12_537-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231227-D2023_12_537-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13708.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231227-D2023_12_537-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h28min49s	Reçu par le MI le 2023-12-28

